

ASMP

Guide des Etudes en filière Bachelor

Bachelor of Arts Haute Ecole Kalaidos en musique* avec approfondissement en Jazz & Musiques actuelles

Version 24 Février 2011

** Sous réserve d'accréditation par le Département fédéral de l'économie.*

1. Introduction	4
1.1 Mode d'emploi de ce guide	4
1.2 Particularités des études à l'ASMP	4
1.3 Organisation de l'enseignement	4
1.4 Partenariat avec la Haute Ecole Kalaidos	5
1.5 Aspects financiers	5
1.6 Titres, domaine professionnel et marché du travail	5
2. Profil des compétences pour le titre de Bachelor	6
2.1 Compétences requises pour l'admission à la formation de Bachelor	6
2.1.1 Conditions d'admission	6
2.1.2 Compétences dans les disciplines	6
2.1.3 Compétences méthodologiques	6
2.1.4 Compétences sociales	6
2.1.5 Compétences personnelles	6
2.2 Compétences requises pour l'obtention du titre de Bachelor	7
2.2.1 Compétences requises dans les disciplines pour l'obtention du titre de Bachelor	7
2.2.2 Compétences méthodologiques	9
2.2.3 Compétences sociales	9
2.2.4 Compétences personnelles	9
3. Plans d'études et commentaires généraux	11
3.1 Modules d'examen et de présence aux cours	11
3.1.1 Vue d'ensemble – structuration recommandée d'une formation à plein temps (6 semestres)	11
3.2 Modules du noyau central des études	13
3.2.1 Plan d'études (recommandations et durée appropriée pour des études à plein temps en 6 semestres)	13
3.2.2 Explications concernant le plan d'études	14
3.3 Plan d'études et commentaires généraux des disciplines obligatoires	16
3.3.1 Plan d'études des modules des disciplines obligatoires (recommandations et durée appropriée pour des études à plein temps en 6 semestres)	16
3.3.2 Commentaire général des modules des disciplines obligatoires	17
3.4 Plan d'études et commentaires généraux des disciplines à option	18
3.4.1 Plan d'études des modules des disciplines à option (recommandations et durée appropriée pour des études à plein temps en 6 semestres)	18
3.4.2 Commentaire général des modules des disciplines à option	19
4. Descriptions des modules	20
4.1 Descriptions des modules du noyau central des études	20
4.1.1 Discipline principale	20
4.1.2 Analyse des styles et composition	20
4.1.3 Histoire de la musique Jazz & Musiques actuelles	20
4.1.4 Acoustique & organologie	21
4.1.5 Harmonie (écrit et oral)	21
4.1.6 Solfège & rythmique (écrit et oral)	21
4.1.7 Arrangement	22
4.1.8 Module spécial d'improvisation	22
4.1.9 Projet de Bachelor	22

4.2 Descriptions des modules des disciplines obligatoires	23
4.2.1 Piano comme discipline secondaire (les étudiants en piano choisissent librement un autre instrument secondaire)	23
4.2.2 Workshop de groupe, répertoire	23
4.2.3 Pour les instruments: instrument de variante de la discipline principale	23
4.2.4 Pour le chant: travail de la voix	23
4.2.5 Choeur	24
4.2.6 Musique & recherche	24
4.2.7 Bases physiologiques pour la pratique de la musique.....	24
4.2.8 Domaine professionnel, management individuel et du temps, orientation au Master	25
4.3 Descriptions des modules des disciplines à option.....	25
4.3.1 Introduction à la formation pédagogique en vue du Master.....	25
4.3.2 Semaine de stage (préparation à la formation pédagogique en vue du Master)	25
4.3.3 Musique classique pour les étudiant-e-s en Jazz & Musique actuelles (préparation à la formation pédagogique en vue du Master)	26
4.3.4 Workshop de groupe : thèmes / styles.....	26
5. Règlement des examens.....	27
5.1 Dispositions générales	27
5.2 Admission.....	28
5.2.1 Dispositions générales.....	28
5.2.2 Organisation des examens	29
5.3 Journées de musique ASMP – examen du module de discipline principale / examen du module de workshop de groupe.....	31
5.4 Examen du module de piano comme discipline secondaire	32
5.5 Examens finaux et projet de Bachelor	33
5.5.1 Examens finaux de théorie	33
5.5.2 Projet de Bachelor „Organisation et documentation“	35
5.5.3 Concert de Bachelor	36
5.6 Examens intermédiaires extraordinaires	37
5.6.1 Examen intermédiaire extraordinaire dans la discipline principale	37
5.6.2 Examen intermédiaire extraordinaire de théorie.....	37
6. Annexes.....	38
6.1 Vue d'ensemble – exemples de structuration d'études à temps partiel (10 semestres) et intensives (4 semestres)	38
6.2 Table de l'évaluation des examens finaux de Bachelor	39
6.3 Contacts, taxes et délais	40
6.3.1 Adresse de contact	40
6.3.2 Inscription aux examens et délais.....	40
6.3.3 Retrait d'une inscription à un examen	40
6.3.4 Liste des taxes	41
6.4 Contrat d'études en vue de l'obtention du Bachelor of Arts en musique – modèle standard	42
6.5 Attestation et Prise de position de l'examen d'admission au Bachelor of Arts en musique.....	43

Adresse de contact : Secrétariat aux études ASMP, Mühlemattstrasse 42, Postfach 3811, 5001 Aarau, info@samp-asmp.ch, +41 62 823 53 90

1. Introduction

1.1 Mode d'emploi de ce guide

Ce guide contient toutes les informations nécessaires concernant les études de musique de niveau Bachelor à l'ASMP (avec approfondissement en Jazz & Musiques actuelles). Le chapitre 3 présente des tables donnant un aperçu des matières et des horaires. Le chapitre 4 présente une description détaillée des disciplines et le chapitre 5 contient toutes les dispositions concernant les examens. L'approfondissement en Musique classique fait l'objet d'un règlement à part. En cas de questions, le secrétariat aux études donne tout renseignement utile.

1.2 Particularités des études à l'ASMP

Durant presque 100 ans (depuis 1913, date de la première attribution du diplôme de fin d'études par la Société Suisse de Pédagogie Musicale SSPM), le système actuel de filières d'études de musique/de pédagogie musicale a été développé et constamment amélioré. Il est aujourd'hui basé sur les Hautes Ecoles et les études sont décentralisées et individualisées. Des études à l'Académie Suisse de musique et de pédagogie musicale ASMP combinent un enseignement à distance avec des cours donnés de manière plus classique. En raison de la liberté dont les étudiant-e-s jouissent dans l'organisation de leurs études, la formation exige une grande indépendance et un haut degré de maturité. Une flexibilité maximale dans le choix des lieux et des horaires permet d'entreprendre des études de musique/de pédagogie musicale à tout âge et à tout moment de la vie, avec comme seul critère le potentiel individuel. L'ASMP recherche l'individualisation des études et prend en compte tant les connaissances préalables que le rythme individuel d'apprentissage. Ainsi, l'ASMP suit strictement une des idées de base de la réforme de Bologne : l'orientation vers le but. Il va donc de soi que les études peuvent être effectuées à plein temps ou à temps partiel – une activité professionnelle ou une famille ne doivent pas empêcher les études à l'ASMP. Cependant, une planification du temps solide et efficace est nécessaire. L'entretien d'admission, celui de planification des études et le contrat d'apprentissage tiennent compte de ces éléments.

En général, la durée des études à plein temps pour l'acquisition du titre de Bachelor of Arts en musique est de 6 semestres. Si les études se font à temps partiel, elles peuvent être prolongées jusqu'à 10 semestres. Des études intensives sont envisageables pour les étudiant-e-s très doués et très impliqués. Les modalités et la durée des études sont fixées d'un commun accord au début des études, lors de l'entretien concernant la planification, et font ensuite partie du contrat d'apprentissage.

1.3 Organisation de l'enseignement

Le réseau d'enseignant-e-s accrédité-e-s couvre toute la Suisse. Il garantit un enseignement de qualité, sur place et indépendant d'une institution centralisée – l'ASMP est essentiellement une organisation moderne et virtuelle. Les études doivent ainsi s'adapter au mieux aux situations personnelles, aux points forts et aux besoins des étudiant-e-s. Les étudiant-e-s choisissent librement leurs professeurs parmi le corps enseignant accrédité et organisent les unités d'enseignement directement avec eux. Le regroupement de plusieurs enseignant-e-s pour une matière est également possible. L'ASMP tient à disposition de la Commission de surveillance la structure du plan d'études et les règlements/contacts nécessaires au contrôle des études, ainsi que les manifestations/cours ponctuels centralisés auxquels les étudiant-e-s participent. Ces cours leur permettent de s'intégrer dans le paysage culturel et pédagogique, d'avoir des échanges avec d'autres personnes du domaine, de comparer les capacités et d'établir un réseau indispensable à une profession dans le domaine artistique.

Le choix des enseignant-e-s pour chaque module est l'affaire des étudiant-e-s. Cependant, ils ont la possibilité d'être soutenus dans ce choix lors de l'entretien concernant la planification des études. Les liens et les échanges professionnels entre les enseignant-e-s sont encouragés.

1.4 Partenariat avec la Haute Ecole Kalaidos

La Haute Ecole Kalaidos, avec ses départements économie, santé et musique, est approuvée et contrôlée par la Confédération selon la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les Hautes Ecoles Spécialisées. Elle est partenaire de la Haute Ecole ASMP.

1.5 Aspects financiers

Les études à l'ASMP ne sont pas subventionnées et entraînent donc des frais élevés. En plus de l'autonomie citée précédemment et de la motivation personnelle, une planification financière est donc exigée. L'ASMP recommande vivement l'élaboration d'un budget détaillé englobant toute la durée des études dans lequel les étudiant-e-s rapportent leurs revenus et leurs dépenses, liées à la vie courante ou aux études. Il est également conseillé de conclure des contrats d'enseignement avec les enseignant-e-s choisis. Sur demande, l'ASMP met à disposition une estimation des dépenses dues aux études, sous forme de tables de coûts.

1.6 Titres, domaine professionnel et marché du travail

Le titre obtenu à la fin des études réussies est celui de Bachelor of Arts de la Haute Ecole Kalaidos en musique avec approfondissement en Jazz & Musiques actuelles. Cette formation doit être accréditée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie puis par le Département fédéral de l'économie selon une procédure régulière. Par expérience, cette procédure dure environ une année et demie. Les diplômes ne sont accordés qu'au terme de cette procédure. Si, contre toute attente, le nouveau programme d'études devait ne pas être accepté, les étudiants peuvent en tout temps changer de filière et obtenir l'ancien diplôme d'enseignement de la SSPM.

En général, le marché du travail dans le domaine artistique fonctionne indépendamment des diplômes. En plus de la qualité et de l'originalité artistiques, les piliers essentiels de la réussite dans ce domaine sont la participation à des auditions, les réseaux et les stratégies pour se profiler. Le domaine international est très compétitif, il exige des années d'études intensives au niveau du Master of Arts in Music Performance ou de formations supérieures – et là encore, le succès n'est nullement garanti.

En ce qui concerne la pédagogie musicale, les diplômes sont au contraire des preuves importantes des capacités, favorisant souvent l'admission à une procédure de nomination. En Suisse, seul le Master of Arts en pédagogie musicale correspond à une qualification professionnelle pour les activités en pédagogie musicale (à l'exception du Bachelor of Arts Musique et mouvement, qui n'est cependant pas offert par l'ASMP). Lors de la planification des études, il est donc nécessaire de tenir compte du fait que le Bachelor seul ne suffit pas à la qualification nécessaire à une activité de pédagogie musicale et que pour cela, les études doivent être continuées jusqu'au Master of Arts.

2. Profil des compétences pour le titre de Bachelor

2.1 Compétences requises pour l'admission à la formation de Bachelor

2.1.1 Conditions d'admission

Maturité professionnelle ou gymnasiale, diplôme d'une école professionnelle ou commerciale, diplôme d'une école secondaire supérieure ou formation équivalente; en cas de talent hors du commun ou/et de longue expérience professionnelle et de vastes connaissances générales, l'admission est également possible sans les titres mentionnés ci-dessus. Des connaissances suffisantes en allemand, français ou italien sont demandées.

L'admission est décidée après un examen d'aptitudes.

2.1.2 Compétences dans les disciplines

- Dextérité technique instrumentale et/ou vocale avancée(s)
- Aptitude à l'expression musicale en considération du contexte stylistique
- Aptitude à reconnaître et nommer les styles et déroulements musicaux (mélodie, harmonie et rythme)
- Connaissances de base en théorie musicale
- Expérience de musique d'ensemble
- Capacité élémentaire à lire une partition

2.1.3 Compétences méthodologiques

- Connaissances élémentaires des techniques d'exercice et de travail
- Application des connaissances stylistiques et théoriques

2.1.4 Compétences sociales

- Disposition à la communication et à l'apprentissage
- Aptitude au travail en équipe
- Sens critique

2.1.5 Compétences personnelles

- Volonté d'interprétation musicale et artistique
- Présence et créativité musicales
- Curiosité intellectuelle
- Capacité de concentration, détermination, discipline, fiabilité et engagement
- Résistance psychique et physique
- Capacité d'apprentissage et flexibilité
- Qualité de remise en question de soi
- Autonomie et capacité d'organisation et de structuration sur le long terme (plusieurs semestres)

2.2 Compétences requises pour l'obtention du titre de Bachelor

2.2.1 Compétences requises dans les disciplines pour l'obtention du titre de Bachelor

A) Capacités

Art musical

- Grande dextérité instrumentale/vocale
- Capacité à l'expression artistique
- Capacité à improviser dans différents styles
- Base d'un profil artistique personnel

Théorie musicale

- Capacités auditives développées
- Transposition des bases théoriques sur un instrument à clavier
- Capacité aux exercices de styles

Répertoire

Préparation et interprétation d'un répertoire de base dans les styles les plus importants (dans la discipline principale)

Expérience de concerts en public

Maîtrise des situations de représentation publique (prestance et expression)

Expérience de musique d'ensemble

Capacité à jouer/chanter/interagir dans différentes formations et dans différents styles

Dextérité pratique

- Capacité à déchiffrer une partition
- Compétences techniques de base avec un deuxième instrument (préparation à la formation pédagogique en vue du Master)

B) Connaissances de base

Culture musicale générale

- Reconnaître, nommer, mémoriser et adapter du matériel musical
- Vocabulaire personnel pour l'improvisation dans différents styles (Jazz & Musiques actuelles)
- Reconnaître différentes techniques de composition ainsi que les caractéristiques et les techniques de différents styles (Jazz & Musique actuelles)
- Eléments de bases d'histoire de la musique, d'acoustique et de connaissance des instruments, des styles et de leurs mises en pratique respectives
- Capacité à analyser, contextualiser et comprendre les composantes de la culture musicale générale

Recherche musicale

Premier aperçu des principes scientifiques et des différentes approches de la recherche en musique et pédagogie musicale

Connaissances de la profession

- Aspects économiques et juridiques des différentes professions dans le domaine de la musique
- Contact avec différentes institutions et organisations dans le domaine et aperçu du travail quotidien des musicien-ne-s et pédagogues en musique

Musique et corps humain

- Compétences de base en musique et mouvement
- Connaissance de base de la médecine musicale (prévention, possibilité de soutien, introduction au domaine de la recherche)

C) Orientation des études

Capacité des étudiant-e-s à choisir une orientation judicieuse pour leurs études de Master

Domaines optionnels

Approfondissement des capacités et intérêts individuels, d'une éventuelle formation préalable ou des bases d'une longue expérience professionnelle

Orientation de la préparation aux études de Master

- Aperçu du domaine professionnel de la pédagogie instrumentale/du chant, aperçu des différents styles pour une meilleure compréhension et exploitation de la diversité des styles en vue d'une activité professionnelle comme enseignant-e en musique
- Aperçu du domaine professionnel de la représentation

2.2.2 Compétences méthodologiques

Application de techniques d'apprentissage personnelles

- Stratégies d'apprentissage, d'exercice, de mémorisation et de répétition
- Management des connaissances et des techniques de recherche (y compris utilisation des bibliothèques et des technologies de l'information)
- Connaissance des méthodes techniques instrumentales, vocales et du mouvement; application de ces méthodes dans la discipline principale

Travail analytique

Capacité à effectuer un travail analytique personnel et à appliquer les connaissances de théorie et d'histoire de la musique

Liens entre la théorie et la pratique

Conscience des relations et de la complémentarité des études théoriques et pratiques

Connaissances de base de la conception d'un projet

Inclusion des connaissances esthétiques, artistiques, littéraires et socio-politiques dans le travail artistique individuel

2.2.3 Compétences sociales

Capacités de communication

- Capacités sociales et de communication
- Capacité à travailler en groupe à des projets, habileté dans les négociations
- Capacité d'organisation et de présentation
- Langage clair à l'oral comme à l'écrit, au sujet des œuvres jouées/composées
- Flexibilité et capacité à être chargé de différents rôles
- Capacité à gérer les conflits
- Capacité à entretenir des rapports sociaux

Intérêt pour les questions sociales et éthiques

Capacité à réagir avec flexibilité dans un environnement professionnel, social et culturel en transformation

2.2.4 Compétences personnelles

Développement d'une personnalité artistique et musicale

Capacité à utiliser et adapter les connaissances méthodologiques et disciplinaires

- Capacité à exploiter son imagination, son intuition et son ressenti émotionnel
- Capacité à être créatif et flexible lors de la résolution de problèmes
- Capacité à réfléchir sur ses propres connaissances et capacités

- Capacité à critiquer son propre travail comme de celui d'autrui de manière constructive
- Capacité à exploiter la critique des autres de manière constructive
- Capacité à travailler à des thèmes divers de manière autonome
- Capacité à rassembler et relier des informations
- Capacité à développer une pensée et des arguments critiques
- Capacité à montrer de la motivation et de l'autonomie

Application autonome des principes d'emploi du temps

Connaissance de son propre fonctionnement physiologique et développement de stratégies de prévention et d'amélioration

3. Plans d'études et commentaires généraux

3.1 Modules d'examen et de présence aux cours

Pour atteindre la flexibilité et l'individualisation recherchées, les études à l'ASMP sont strictement orientées selon les objectifs prévus par la réforme de Bologne. C'est pourquoi l'acquisition des objectifs est vérifiée par des examens directs dans un maximum de domaines. Ainsi, les connaissances préalables et le rythme d'apprentissage personnels peuvent être pris en compte. Les modules concernés correspondent aux modules d'examen dans le tableau suivant. La table horaire du chapitre 3.3 propose une planification possible des modules d'examen. La forme des cours (individuels/en groupe), l'investissement personnel et le rythme d'apprentissage ont une incidence directe sur le nombre de cours nécessaires et sur le moment des examens. Les critères des examens n'en dépendent pas mais sont identiques pour chacun et attestent de l'acquisition des objectifs.

Dans certains domaines, l'enseignement est cependant organisé et offert de manière plus centralisée, ce qui permet, en plus de l'acquisition des connaissances, d'établir des contacts avec le contexte culturel et pédagogique, ainsi que des échanges et la construction de réseaux entre les étudiant-e-s. Ces domaines font partie d'un large cadre disciplinaire, ont une influence sur les modules d'examen (et donc sur les notes finales) et ils exigent un travail de présentation des étudiant-e-s lors des cours. Cependant, ils ne sont pas notés séparément. Ces modules correspondent aux modules de présence dans le tableau suivant. Les compétences acquises dans les des modules de présence sont vérifiées dans le cadre des modules d'examen.

Les auditions constituent une particularité des études de musique. Elles marquent la fin d'un cours, permettent l'entraînement de la présence scénique et la vérification interne au cours de l'acquisition des objectifs d'apprentissage. Une preuve de la production et une attestation de la direction du cours ou de l'audition sont exigés.

3.1.1 Vue d'ensemble – Structuration recommandée d'une formation à plein temps (6 Semestres)

Domaines d'études	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre
Modules d'examen						
Discipline principale	E A	E	A	E	A	E
Disciplines théoriques	E	E	E	E	E	
Projet de Bachelor						E
Piano discipline secondaire						E
Module spécial d'improvisation						E
Modules de présence						
Workshop de groupe, répertoire		E				
Instrument de variante (études instr.)						
Travail de la voix (études chant)						
Choeur						
Musique et recherche						
Bases physiologiques						
Domaine prof./orientation au Master				D		
Préparation au Master (pédagogie)						
Workshop de groupe: thèmes/styles				E		

Légendes:

bleu: enseignement individuel
vert: enseignement individuel et / ou en groupe
orange: étude autonome

E: Examen
A: Audition
D: Discussion / entretien

Il est possible d'accélérer ou de ralentir le rythme des études, selon les aptitudes et les besoins des étudiant-e-s. Des études à temps partiel (d'une durée maximale de 10 semestres) et des études intensives (d'une durée minimale de 4 semestres) sont offertes. Le choix exact des disciplines ainsi que le nombre de semestres d'études sont discutés et planifiés au cas par cas avec la direction de l'Académie lors de l'entretien concernant la planification des études, puis fixés dans le contrat d'apprentissage. Le nombre total d'heures de cours jusqu'à la fin du Bachelor (voir les valeurs indicatives recommandées dans le chapitre 3.2) et donc les points ECTS restent identiques, que les études soient effectuées à plein temps ou à temps partiel (la fréquence des cours est adaptée selon les circonstances). Le chapitre 6.1 présente des exemples de structuration des études.

3.2 Modules du noyau central des études

3.2.1 Plan d'études (recommandations et durée appropriée pour des études à plein temps en 6 semestres)

EI = Enseignement individuel, EG = Enseignement en groupe

		1 ^{er} semestre (16 semaines)	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre	Mode de réalisation	Points ECTS		
		----- Période d'essai -----									
Modules centraux									135		
<i>Discipline principale</i>		env. 20h EI	env. 20h EI	Journée ASMP	env. 20h EI	env. 20h EI	Journée ASMP	env. 20h EI	Examen pratique de Bachelor	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Journées de musique ASMP • 3 auditions publiques libres • Attestation de l'enseignant • Examen final 	80
<i>Théorie</i>	<i>Solfège & rythmique</i>	Examen d'admission	env. 44h EI/EG	env. 44h EI/EG	env. 44h EI/EG	env. 44h EI/EG	Ex. th. B	-	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'enseignant • Examen théorique blocs A, B, C 	18	
	<i>Harmonie</i>		env. 20h EI/EG	env. 20h EI/EG	env. 20h EI/EG	env. 20h				8	
	<i>Arrangement</i>		-	-	-	env. 32h EI/EG	env. 32h	Ex. th. C		5	
	<i>Analyse des styles & composition</i>		env. 30h EI/EG	env. 30h	Ex. théor. A	-	-			5	
	<i>Histoire de la musique</i>		env. 20h EI/EG	env. 20h		-	-			4	
	<i>Acoustique & organologie</i>		env. 30h EI, EG ou cours			-	-			2	
<i>Module spécial d'improvisation</i>		-	-	-	env. 16h EG / cours	env. 16h EG / cours	env. 16h EG / cours	Pratique BA	• Examen final	7	
<i>Projet de Bachelor</i>		-	-	-	-	-	Organisation & documentation, concert de Bachelor: 180h d'étude autonome	Pratique BA	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation du concert de Bachelor • Documentation (dossier du projet) 	6	

3.2.2 Explications concernant le plan d'études

Discipline principale

Les cours dans la discipline principale doivent être fréquentés intégralement chez des enseignant-e-s accrédité-e-s par l'ASMP. Les coûts, la durée exacte, le lieu et l'horaire sont discutés directement entre les enseignant-e-s et les étudiant-e-s. Recommandation: 60 à 90 minutes de cours dans la discipline principale pendant les 16 semaines du semestre. Les points ECTS attestent d'au moins un cours hebdomadaire par semestre. Si une classe regroupe moins de trois étudiant-e-s professionnel-le-s, ces étudiant-e-s se joignent à ceux d'une autre classe de même instrument avec un-e autre professeur. Pour les cours d'instruments peu communs, il est possible de regrouper plusieurs instruments de même famille dans une classe. Le cours dans la discipline principale comprend l'amélioration de la lecture de partitions et des compétences instrumentales / vocales. Le concert de Bachelor constitue l'examen pratique de Bachelor. Il est réalisé dans le style indiqué dans le règlement des examens.

Théorie

Les cours de théorie doivent être fréquentés intégralement chez des enseignant-e-s accrédité-e-s par l'ASMP. Les coûts, la durée exacte, le lieu et l'horaire sont discutés directement entre les enseignant-e-s et les étudiant-e-s. Des groupes peuvent être formés, pour certaines / pour toutes les disciplines théoriques. La formation comprend les domaines suivants:

- Solfège (oral & écrit), y compris solfège instrumental
- Rythmique (oral & écrit)
- Harmonie (oral & écrit)
- Arrangement (écrit)
- Analyse des styles & composition (oral & écrit)
- Histoire de la musique Jazz & Musiques actuelles (oral)
- Acoustique & organologie (oral)

Les disciplines théoriques sont contrôlées en trois blocs:

- Bloc d'examens A (lors d'études à plein temps, à la fin du 2^e semestre): analyse des styles & composition (oral), histoire de la musique (oral), acoustique & organologie (oral)
- Bloc d'examens B (lors d'études à plein temps, à la fin du 4^e semestre): solfège (oral & écrit), rythmique (oral & écrit), harmonie (oral & écrit)
- Bloc d'examens C (au plus tard un semestre avant l'examen pratique): arrangement (travail à effectuer en devoir)

En cas de niveau de connaissances suffisant, deux des trois / tous les trois blocs d'examens peuvent être effectués au même semestre.

Module spécial d'improvisation

L'improvisation fait partie intégrante de la plupart des disciplines. Dans le module spécial, l'improvisation est enseignée par groupes. Cela permet d'approfondir les cours d'improvisation des autres disciplines, de faire des liens entre les connaissances acquises dans plusieurs domaines et cela donne ainsi une vue d'ensemble de la branche. Le cours contient une partie théorique et une partie pratique. Plusieurs techniques d'improvisation dans différents styles (Jazz & Musiques actuelles) sont analysées et entraînées. La transcription et l'analyse de solos de différents solistes dans différents styles ainsi que la transposition pratique font également partie du cours.

Projet de Bachelor

Le projet de Bachelor contient deux parties:

- Organisation et présentation autonome du concert de Bachelor public
- Documentation sur la conception et le processus de réalisation du projet; réflexion sur le projet dans son ensemble. L'implication de l'orientation stylistique personnelle est expressément souhaitée. La documentation est à réaliser de manière indépendante et sans mentorat.

Le but est de réaliser un dossier de projet d'un niveau équivalent à un dossier de candidature professionnel et qui pourrait être présenté sous cette forme à des festivals ou à des événements. Une prestation créative et intellectuelle est demandée. La longueur indicative du dossier est de 5-10 pages A4.

Le thème / concept choisi doit être indiqué lors de l'inscription à l'examen pratique de Bachelor et nécessite l'approbation de la direction de l'Académie. La constitution du programme peut être effectuée en collaboration avec l'enseignant-e de la discipline principale.

Journées de musique ASMP

Les journées de musique ASMP comptent comme module d'examen. Les détails sont donnés dans le paragraphe concernant les examens.

3.3 Plans d'études et commentaires généraux des disciplines obligatoires

3.3.1 Plan d'étude des modules des disciplines obligatoires (recommandations et durée appropriée pour des études à plein temps en 6 semestres)

	1 ^{er} semestre (16 semaines)	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre	Mode de réalisation	Points ECTS
	----- Période d'essai -----							
Modules des disciplines obligatoires								31
<i>Piano discipline secondaire (les étudiant-e-s en piano choisissent librement un autre instrument secondaire)</i>	8h EI	8h EI	8h EI	8h EI	8h EI	8h EI	Examen	L'examen peut avoir lieu dans le cadre d'une journée de musique ASMP. 9
<i>Workshop de groupe, répertoire</i>	24h EG	24h EG	Journée ASMP	24h EG	24h EG	-	-	• 3 auditions (aussi possibles à l'interne) • Tests 9
<i>Pour les instruments: instrument de variante</i>	-	-	8h EI	8h EI	-	-	Test	3
<i>Pour le chant: Travail de la voix</i>	8h EI	8h EI	-	-	-	-	Test	3
<i>Choeur</i>	-	-	Un projet	-	-	-	Test	2
<i>Musique & recherche</i>	-	-	-	15h EG / cours: principes & domaines de la recherche mus.	-	-	Tests	2
<i>Bases physiologiques de la pratique musicale</i>		15h EG / cours: Introduction	Au total, 30h de travail corporel pratique dans au moins 2 domaines choisis librement dans la liste ASMP, EI et / ou EG				Tests	4
<i>Domaine professionnel, management individuel et du temps, orientation au Master</i>	-	-	8h cours	8h cours	Entretien	-	-	• Test • Entretien avec préparation écrite (motivation du souhait de MA) 2

3.3.2 Commentaire général des modules des disciplines obligatoires

Piano comme discipline secondaire

Les cours de piano comme discipline secondaire doivent être suivis auprès d'enseignant-e-s accrédité-e-s par l'ASMP. L'examen du module a lieu dès que le niveau requis est atteint – en règle générale, après 4-6 semestres. Sur recommandation de l'enseignant-e, il est également possible de passer l'examen plus tôt. Les cours de piano comme discipline secondaire sont obligatoires pour tous / toutes les étudiant-e-s en musique (instrument/chant). Les étudiant-e-s en piano choisissent librement un autre instrument secondaire.

Workshop de groupe, répertoire

Des cours externes de niveau tertiaire et au contenu approprié peuvent être validés.

Variante de la discipline principale

Pendant deux semestres, les étudiant-e-s suivent des cours d'un instrument de même catégorie que celui de la discipline principale. Les possibilités sont :

- piano <-> clavier
- guitare basse <-> contrebasse
- saxophone <-> clarinette / flûte
- batterie <-> percussion

Cette liste n'est pas exhaustive. En cas de questions, se référer au groupe de discipline.

Travail de la voix pour le chant

Le travail de la voix pour les étudiant-e-s en chant inclut un travail classique de la voix. En cas de qualification correspondante de l'enseignant-e, cette discipline peut être effectuée dans le cadre des cours de la discipline principale. Pour cela, une demande doit être adressée à la direction de l'Académie.

Bases physiologiques de la pratique de la musique

Les étudiant-e-s commencent par une introduction aux bases physiologiques de la pratique musicale, par une vue d'ensemble des techniques de perception et de renforcement corporel ainsi que des connaissances physiologiques/sportives importantes pour la pratique musicale, et par un aperçu des principaux domaines et possibilités de la médecine musicale. Puis les étudiant-e-s choisissent des cours parmi une liste de techniques reconnues pour l'entraînement de la perception corporelle. Un minimum de 30 heures réparties dans deux domaines différents doit être validé.

Choeur

Des projets externes peuvent être validés. Il existe une liste des institutions partenaires reconnues pour de tels projets. La reconnaissance d'autres projets doit être demandée à la Commission pour la formation professionnelle.

Domaine professionnel, management individuel et du temps, orientation au Master

Un aperçu du domaine professionnel doit faciliter le choix des études de Master et permettre d'optimiser l'emploi du temps et le programme de travail individuel. L'étudiant-e acquiert les bases de rédaction de demandes d'emploi et de son propre curriculum vitae. Des aspects de droit, SUISA et Swissperform sont abordés. L'étudiant-e touche

également à d'autres thèmes comme les festivals et la prise de son. Le choix des études de Master et la préparation correspondante sont fixés à la fin du 4^e semestre dans un entretien avec la direction de l'Académie. Une recommandation écrite de l'enseignant-e peut avoir une influence participative.

3.4 Plans d'études et commentaires généraux des disciplines à option

3.4.1 Plan d'études des modules des disciplines à option (recommandations et durée appropriée pour des études à plein temps en 6 semestres)

	1 ^{er} semestre (16 semaines)	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre	Mode de réalisation	Points ECTS	
	----- Période d'essai -----								
Modules de la discipline à option A								7	
<i>Préparation à la formation pédagogique du Master</i>	-	-	-	-	15h EG / cours Introduction et stage	-	• Test •Recommandation de l'enseignant-e •Présentation	3	
					Semaine de stage	-	• Test • Bref rapport	2	
					15h EG / cours musique classique pour les étudiant-e-s en Jazz & Musiques actuelles		• Test	2	
Modules de la discipline à option B								7	
<i>Workshop de groupe: thèmes / styles</i>	-	-	-	24h EG	Journée ASMP	24h EG	24h EG	• 3 Auditions (aussi possibles à l'interne) • Test	7
Disciplines facultatives								libre	
<i>Cours ASMP</i>	-	-	-	-	-	-	• Test		
<i>Cours externes</i>	-	-	-	-	-	-	• Test		

3.4.2 Commentaire général des modules des disciplines à option

Orientation aux études de Master

Les étudiant-e-s doivent suivre un cours d'orientation aux études de Master. Cette orientation est fixée et suivie sur recommandation écrite de l'enseignant-e de la discipline principale et après l'entretien avec la direction de l'Académie. Les différents modules d'orientation sont offerts au moins une fois par an.

L'orientation aux **études de Master (pédagogie)** comprend:

- Une semaine de stage:
L'étudiant-e doit assister en auditeur à 10 heures de cours données par des d'enseignant-e-s de musique diplômé-e-s (ou au nombre de leçons correspondant à un total de 10h) – en règle générale, environ la moitié de l'instrument principal de l'étudiant-e et au total de trois instruments différents. 1 rapport (env. une page A4) doit être rédigé au sujet de l'une des leçons du stage (instrument principal de l'étudiant-e).
- Une introduction est donnée en deux blocs, pendant un semestre. Une séquence d'enseignement individuel a lieu entre les deux blocs. Le premier bloc a lieu avant la semaine de stage, le deuxième après.
 - 1^{ère} journée bloc (début de semestre):
Les étudiant-e-s se familiarisent avec les principaux domaines de la pédagogie et de la didactique. Le but est l'établissement des premiers repaires pédagogiques, via une expérience pratique d'enseignement, par exemple à l'appui d'une séquence vidéo d'enseignement. Tous les étudiant-e-s enseignent (par exemple les uns aux autres) dans une courte séquence discutée après coup. Des missions d'observation pour sa propre activité d'enseignant-e et pour la semaine de visite de cours sont données. Ces missions peuvent aussi être individualisées (sur la base de courtes séquences d'enseignement).
 - 8 leçons sont données au même élève. Les devoirs d'observation du premier bloc sont poursuivis.
 - 2^{ème} journée bloc (fin de semestre):
Les étudiant-e-s préparent une courte présentation (10min par personne) qui constitue une rétrospective de leur activité d'enseignant-e. A cela s'ajoute la discussion des rapports rédigés de la semaine de stage. Premier approfondissement de certains domaines. Auto-évaluation.
- Musique classique pour les étudiant-e-s en Jazz & Musiques actuelles:
Cours théorique d'une durée totale de 15 heures: histoire de la musique classique, bases de l'harmonie de la musique classique, introduction aux différents styles de la musique classique.

Workshop de groupe: thèmes / styles

Au moins 3 workshops thèmes / styles différents doivent être effectués au total. La répartition au long du semestre est libre. Le cours peut aussi avoir lieu sous forme de blocs intensifs. Des cours externes de niveau tertiaire et au contenu approprié peuvent être validés.

Disciplines facultatives

Des cours donnés par des institutions de formation tertiaire peuvent être reconnus et indiqués sur le diplôme.

4. Description des modules

4.1 Description des modules du noyau central des études

4.1.1 Discipline principale

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: connaissance des techniques de jeu et d'exercice, connaissance des domaines essentiels du répertoire de l'instrument, vocabulaire d'improvisation personnel suffisant pour différents styles Jazz & Musiques actuelles, capacité au travail artistique et musical avancé et indépendant

Contenu d'enseignement: apprentissage des techniques professionnelles de jeu et d'exercice, entraînement et interprétation d'un large répertoire stylistique, apprentissage des différents concepts d'improvisation

Forme d'enseignement: enseignement individuel, étude autonome, cours en classe

Durée: env. 6 semestres d'env. 20 leçons et étude autonome

Type: module d'examen

Contrôle : contrôle continu des prestations, 3 auditions libres, 2 auditions dans le cadre des Journées de musique ASMP, attestation de l'enseignant-e, examen pratique de Bachelor

Investissement: 80 points ECTS correspondant à 2400 heures de travail

4.1.2 Analyse des styles et composition

Conditions de participation: examen oral d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

Objectifs de qualification: connaissances techniques des mouvements, capacité à analyser des standards et des morceaux dans les différents styles ainsi qu'à appliquer les principes importants appris, aperçu du processus de composition au travers de la reconnaissance des interactions d'éléments de mélodie, d'harmonie et de rythme dans les différents styles, connaissances de base formelles et stylistiques en vue de l'improvisation personnelle

Contenu d'enseignement: acquisition des outils d'analyse et de transcription, apprentissage des relations formelles, stylistiques et techniques des mouvements, apprentissage des concepts de base en composition et en arrangement (Jazz & Musiques actuelles)

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou enseignement individuel, étude autonome

Durée: env. 2 semestres d'env. 30 leçons et étude autonome

Type: module d'examen

Contrôle: contrôle continu des prestations, attestation de l'enseignant-e / des enseignant-e-s, examen théorique de Bachelor bloc A

Investissement: 5 points ECTS correspondant à 150 heures de travail

4.1.3 Histoire de la musique Jazz & Musiques actuelles

Conditions de participation: examen oral d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

Objectifs de qualification: connaissance des styles, interprètes, développements et relations importants dans l'histoire de la musique Jazz & Musiques actuelles

Contenu d'enseignement: apprentissage de l'histoire du Jazz & de la musique actuelles

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou enseignement individuel, étude autonome

Durée: env. 2 semestres d'env. 20 leçons et étude autonome

Type: module d'examen

Contrôle: contrôle continu des prestations, attestation de l'enseignant-e / des enseignant-e-s, examen théorique de Bachelor bloc A

Investissement: 4 points ECTS correspondant à 120 heures de travail

4.1.4 Acoustique & organologie

Conditions de participation: examen oral d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

Objectifs de qualification: connaissance des instruments et de leurs particularités

Contenu d'enseignement: voir objectifs de qualification

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou enseignement individuel, étude autonome

Durée: env. 2 semestres d'env. 30 leçons et étude autonome

Type: module d'examen

Contrôle: contrôle continu des prestations, attestation de l'enseignant-e / des enseignant-e-s, examen théorique de Bachelor

Investissement: 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

4.1.5 Harmonie (écrit et oral)

Conditions de participation: examen oral d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

Objectifs de qualification: connaissance de l'harmonie fonctionnelle des modes majeurs et mineurs, connaissance des harmonies spécifiques aux styles Jazz &

Musiques actuelles, capacité à analyser des relations harmoniques à l'écoute, à réaliser des déroulements harmoniques avec l'instrument et à les transcrire par écrit

Contenu d'enseignement: analyse de relations harmoniques, exercices liés à l'harmonie, entraînement à la réalisation de déroulements harmoniques avec l'instrument

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou enseignement individuel, étude autonome

Durée: env. 2 semestres d'env. 20 leçons et étude autonome

Type: module d'examen

Contrôle: contrôle continu des prestations, attestation de l'enseignant-e / des enseignant-e-s, examen théorique de Bachelor bloc B

Investissement: 8 points ECTS correspondant à 240 heures de travail

4.1.6 Solfège & rythmique (écrit et oral)

Conditions de participation: examen oral d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

Objectifs de qualification: représentation auditive d'éléments, de structures et de déroulements musicaux et rythmiques conceptuels ou sous forme de partition, sensibilité aux éléments, structures et déroulements musicaux et rythmiques entendus, compétences auditives entraînées à reconnaître et nommer du matériel musical en Jazz & Musiques actuelles

Contenu d'enseignement: nommer, noter, chanter et jouer des éléments musicaux et rythmiques entendus, entraînement des compétences auditives et de la mise en pratique du savoir théorique sur un instrument à clavier et sur l'instrument joué

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou enseignement individuel, étude autonome

Durée: env. 4 semestres d'env. 44 leçons et étude autonome

Type: module d'examen

Contrôle: contrôle continu des prestations, attestation de l'enseignant-e / des enseignant-e-s, examen théorique de Bachelor bloc B

Investissement: 18 points ECTS correspondant à 540 heures de travail

4.1.7 Arrangement

Conditions de participation: examen oral d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor et selon les exigences détaillées de l'examen d'admission en théorie

Objectifs de qualification: capacité à écrire un arrangement pour un ensemble instrumental donné en prenant compte des exigences instrumentales et stylistiques spécifiques

Contenu d'enseignement: analyse d'arrangements existants, démonstration des processus d'arrangement, directives pour l'écriture autonome d'un arrangement personnel

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou enseignement individuel, étude autonome

Durée: env. 2 semestres d'env. 32 leçons et étude autonome

Type: module d'examen

Contrôle: contrôle continu des prestations, attestation de l'enseignant-e / des enseignant-e-s, examen théorique de Bachelor

Investissement: 5 points ECTS correspondant à 150 heures de travail

4.1.8 Module spécial d'improvisation

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: capacité à la transcription, capacité à l'improvisation dans différents styles sur la base du vocabulaire d'improvisation personnel, approfondissement de la connaissance des phrasés

Contenu d'enseignement: écoute et analyse d'improvisations de musiciens importants, transcriptions, mise en pratique des transcriptions, construction d'un vocabulaire d'improvisation personnel, pratique de phrasés concluants, établissement de liens entre les connaissances théoriques et pratiques de toutes les disciplines

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou cours, étude autonome

Durée: env. 3 semestres d'env. 16 leçons et étude autonome

Type: module d'examen

Contrôle: contrôle continu des prestations, examen: concert de Bachelor

Investissement: 7 points ECTS correspondant à 210 heures de travail

4.1.9 Projet de Bachelor

Conditions de participation: module „Musique & recherche“ achevé, réussite des semestres 1-4 du Bachelor, approbation du concept du projet de Bachelor par la direction de l'Académie

Objectifs de qualification: capacité à concevoir, à organiser un concert et à y réfléchir de manière autonome, capacité à rédiger un travail structuré dans le but de présenter et de promouvoir le produit du travail

Contenu d'enseignement: assemblage des pièces du concert de Bachelor, organisation du concert de Bachelor, apprentissage d'une activité autonome, créative et de recherche au sens large dans le but de l'exercice futur d'une profession musicale et / ou de pédagogie musicale, constitution d'un dossier du projet

Forme d'enseignement: étude autonome

Durée: au total, 180 heures pendant un semestre

Type: module d'examen

Contrôle: évaluation du concert d'examen organisé et du travail présenté (écrit ou sur un autre support) dans le cadre du concert de Bachelor

Investissement: 6 points ECTS correspondant à 180 heures de travail

4.2 Description des modules des disciplines obligatoires

4.2.1 Piano comme discipline secondaire (les étudiant-e-s en piano choisissent librement un autre instrument secondaire)

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: capacité à l'accompagnement lors de cours, capacité à utiliser le piano comme auxiliaire dans l'apprentissage et à analyser des oeuvres du répertoire (pour les étudiant-e-s en piano: compétences techniques de base avec un deuxième instrument, sensibilité à la valeur de cet instrument, connaissance des techniques de jeu de base dans différents styles, premières connaissances du répertoire)

Contenu d'enseignement: apprentissage des bases techniques du jeu au piano, pratique de l'accompagnement au piano, sensibilité à la valeur de l'instrument (pour les étudiant-e-s en piano : apprentissage des bases techniques d'un deuxième instrument ainsi que d'un petit répertoire)

Forme d'enseignement: enseignement individuel, étude autonome

Durée: env. 6 semestres d'env. 8 leçons et étude autonome

Type: module d'examen

Contrôle: examen

Investissement: 9 points ECTS correspondant à 270 heures de travail

4.2.2 Workshop de groupe, répertoire

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: connaissance du répertoire dans les styles Jazz, Pop, Rock, capacité sociale à la communication et à l'interaction au sein d'un groupe, concepts de mise en oeuvre d'un arrangement dans le cadre du groupe, capacité à réaliser des leadsheets, capacité à co-organiser les répétitions et l'interprétation commune

Contenu d'enseignement: travail en commun d'un répertoire du workshop de groupe

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou cours, étude autonome

Durée: 4 semestres de 24 leçons et étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: trois auditions (aussi possibles à l'interne), tests

Investissement: 9 points ECTS correspondant à 270 heures de travail

4.2.3 Pour les instruments: instrument de variante de la discipline principale

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: maîtrise des bases techniques, sensibilité à la valeur de l'instrument, aperçu du répertoire de base, domaine d'activité plus large

Contenu d'enseignement: apprentissage des bases techniques, acquisition d'un répertoire de base

Forme d'enseignement: enseignement individuel, étude autonome

Durée: 2 semestres de 8 leçons et étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: contrôle continu des prestations, tests

Investissement: 3 points ECTS correspondant à 90 heures de travail

4.2.4 Pour le chant: travail de la voix

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: connaissance des exercices de base pour le travail et l'entretien de la voix, optimisation d'une utilisation économique de la voix, aperçu de différentes approches du travail de la voix dans différents styles

Contenu d'enseignement: entraînement du travail de la voix, de la respiration et de la posture

Forme d'enseignement: enseignement individuel, étude autonome

Durée: 2 semestres de 8 leçons et étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: contrôle continu des prestations, tests

Investissement: 3 points ECTS correspondant à 90 heures de travail

4.2.5 Choeur

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: capacité à chanter dans un grand ensemble

Contenu d'enseignement: travail de base de la voix et de la posture pour le chant dans un choeur, capacité à transposer les indications du chef de choeur en prestation musicale, préparation d'un programme de concert de choeur

Forme d'enseignement: projet à l'ASMP ou dans une institution partenaire

Durée: un projet

Type: module de présence

Contrôle: test d'au moins une représentation

Investissement: 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

4.2.6 Musique & recherche

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: connaissance des techniques de base de la recherche, capacité à concevoir et réaliser de manière indépendante un grand projet lié aux orientations de recherche existantes

Contenu d'enseignement: aperçu des éditions, apprentissage des règles de citation et des différentes techniques de recherche, pratique de la sélection et de l'analyse du matériel informatif disponible, entraînement au développement de questions critiques personnelles sur la base du matériel informatif, élaboration de plans horaires pour la réalisation et le contrôle du projet

Forme d'enseignement: enseignement en groupe, étude autonome

Durée: cours de 15 leçons et étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: test

Investissement: 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

4.2.7 Bases physiologiques pour la pratique musicale

Condition de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: conscience d'une posture et de mouvements sains, connaissance des relations physiologiques de bases, connaissance d'exercices aidant à l'équilibre corps-esprit, aperçu des offres de soutien et d'aide pour les musiciens

Contenu d'enseignement: aperçu des fonctionnements physiologiques de base, connaissances de physiologie sportive, aperçu des techniques de perception et de renforcement corporels ainsi que des offres de la médecine musicale, apprentissage d'au moins deux techniques de sensibilisation, renforcement et stabilisation différentes, apprentissage des exercices correspondants

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou enseignement individuel, étude autonome

Durée: cours d'introduction de 15 heures plus 30 leçons de travail corporel pratique (dans le domaine choisi) plus étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: tests

Investissement: 4 points ECTS correspondant à 120 heures de travail

4.2.8 Domaine professionnel, management individuel et du temps, orientation au Master

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: connaissance de base du domaine professionnel, aperçu des conditions cadres économiques et juridiques des professions musicales, aperçu des méthodes d'organisation autonome, de présentation du travail et des qualifications dans le but de générer des contrats, préparation à un choix judicieux d'études de Master

Contenu d'enseignement: sensibilisation au domaine professionnel, apprentissage de techniques de présentation, exercices de présentation, sensibilisation aux possibilités de Master

Forme d'enseignement: enseignement en groupe, étude autonome

Durée: 16 leçons (cours), étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: test, entretien pour la planification des études de Master

Investissement: 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

4.3 Description des modules des disciplines à option

4.3.1 Introduction à la formation pédagogique en vue du Master

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor, réussite des semestres 1-4 du Bachelor, module „Domaine professionnel, management individuel et du temps, orientation au Master“ achevé, entretien avec la direction de l'Académie

Objectifs de qualification: connaissance des bases des études de Master choisies, connaissance des domaines principaux de la pédagogie et de la didactique, première expérience d'enseignement

Contenu d'enseignement: vue d'ensemble du domaine pédagogique et didactique, observation d'une séquence d'enseignement, enseignement d'une courte séquence, enseignement d'une séquence de 8 leçons, acquisition des principes de base, auto-évaluation

Forme d'enseignement: enseignement en groupe, étude autonome

Durée: 15 heures de cours en groupe, leçons données par l'étudiant-e (séquence d'enseignement), étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: test, présentation interne au cours

Investissement: 3 points ECTS correspondant à 90 heures de travail

4.3.2 Semaine de stage (préparation aux études de Master en pédagogie)

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor, réussite des semestres 1-4 du Bachelor, module „Domaine professionnel, management individuel et du temps, orientation au Master“ achevé, entretien avec la direction de l'Académie

Objectifs de qualification: aperçu du quotidien professionnel des pédagogues de la musique

Contenu d'enseignement: accompagnement de plusieurs enseignant-e-s (de l'instrument joué par l'étudiant-e et d'autres instruments) pendant dix heures dans le quotidien professionnel des pédagogues de la musique, rédaction d'un rapport de stage

Forme d'enseignement: stage, étude autonome

Durée: 10 heures et étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: tests, évaluation du rapport de stage (à la disposition de la commission d'examens de Bachelor)

Investissement: 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

4.3.3 Musique classique pour les étudiant-e-s en Jazz & Musiques actuelles (préparation à la formation pédagogique en vue du Master)

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor, réussite des semestres 1-4 du Bachelor, module „Domaine professionnel, management individuel et du temps, orientation au Master“ achevé, entretien avec la direction de l'Académie

Objectifs de qualification: aperçu des bases de la musique dite „classique“, connaissances de base de l'histoire de la musique classique et de l'harmonie de base de la musique classique, aperçu des différents styles de la musique classique

Contenu d'enseignement: apprentissage des éléments importants de l'histoire de la musique classique, de l'harmonie et des différents styles, analyse d'exemples musicaux

Forme d'enseignement: enseignement en groupe, étude autonome

Durée: cours de 15 leçons, étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: test

Investissement: 2 points ECTS correspondant à 60 heures de travail

4.3.4 Workshop de groupe : thèmes / styles

Conditions de participation: examen d'admission réussi selon les compétences requises pour l'entrée au Bachelor

Objectifs de qualification: connaissance de répertoires spécialisés dans certains domaines stylistiques ou thématiques, connaissance approfondie des styles dans le jeu d'ensemble, capacité sociale à la communication et à l'interaction au sein du groupe, concepts pour la transposition d'un arrangement dans le cadre du groupe, capacité à réaliser des leadsheets, capacité à co-organiser les répétitions et l'interprétation commune

Contenu d'enseignement: travail commun du répertoire stylistique / thématique du workshop avec approfondissement d'un style, d'un compositeur ou d'un autre thème clé.

Forme d'enseignement: enseignement en groupe et / ou cours, étude autonome

Durée: 3 semestres de 24 leçons, étude autonome

Type: module de présence

Contrôle: contrôle continu des prestations, tests, trois auditions (aussi possibles à l'interne)

Investissement: 7 points ECTS correspondant à 210 heures de travail

5. Règlement des examens

5.1 Dispositions générales

Les études doivent être effectuées auprès d'enseignant-e-s accrédités par l'ASMP.

Les cours externes, fréquentés auprès d'enseignant-e-s qualifié-e-s au niveau tertiaire sur le plan du contenu et de la pédagogie, et qui correspondent à ceux de l'horaire de l'ASMP, peuvent être reconnus s'ils sont mentionnés dans le guide des études. Dans ce cas, une taxe administrative est requise.

Les cours et les unités d'études qui ont déjà été effectués avant le début des études à l'ASMP doivent être déclarés au plus tard pendant le premier semestre d'études à l'ASMP pour être reconnus sans frais. En cas de déclaration après ce délai, la règle concernant la reconnaissance de cours externes énoncée ci-dessus est valable.

Les disciplines suivantes peuvent être reconnues, si elles sont effectuées à l'externe dans des institutions de formation tertiaire reconnues auprès d'enseignant-e-s non accrédité-e-s par l'ASMP:

- Projet de Bachelor
- Choeur (reconnaissance sans frais de cours externes)
- Travail corporel (reconnaissance sans frais de cours externes)
- Workshop de groupe

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour des clarifications au sujet des possibilités concrètes de reconnaissance de cours externes dans ces disciplines, un échange préalable avec le secrétariat aux études est recommandé.

La déloyauté (le fait de copier une oeuvre en se l'attribuant) entraîne en général l'annulation du résultat total de l'examen lié au plagiat. La commission d'experts de l'examen en question a la compétence de recommander cette annulation à la direction de l'Académie ou de l'ordonner directement. L'instance de recours est la Commission pour la formation professionnelle.

Des notes doivent être attribuées pour chaque examen et dans tous les cas (sauf pour les examens dont l'évaluation se limite à „réussi / non réussi“). Les notes se basent toujours sur la prestation accomplie. En cas de doutes au sujet de la prestation propre de l'étudiant-e, le jugement se base sur le travail présenté – et non sur les doutes. Cependant, les doutes peuvent conduire à l'annulation ultérieure du résultat de l'examen.

La note finale du Bachelor est arrondie au quart de point. Les autres notes sont toujours données au dixième de point. Un examen noté est passé si la note moyenne atteint au moins 4.0. Ceci vaut pour tous les examens uniques ou partiels, sauf si le présent règlement stipule expressément une disposition divergente.

Le règlement de recours de la Haute Ecole Kalaidos fait foi.

Si, lors d'un examen qu'une direction d'examen est censée noter, la direction d'examen est absente, la direction de l'Académie peut décréter la notation indépendante de la direction d'examen. Dans ce cas, la commission d'examen désigne une direction d'examen suppléante ne donnant pas de notes ainsi qu'un-e expert-e général-e chargé de noter l'examen.

5.2 Admission

5.2.1 Dispositions générales

Sont admis à l'examen d'admission des candidat-e-s avec les qualifications suivantes:

- maturité gymnasiale reconnue ou
- maturité professionnelle reconnue ou
- diplôme d'une école de commerce ou de diplôme de trois ans reconnue ou
- diplôme d'une autre école de formation générale du degré secondaire II reconnue ou
- preuve d'une formation équivalente par une autre institution

En cas de preuve de talent artistique exceptionnel et/ou d'une longue expérience professionnelle et d'une vaste culture générale, l'admission peut être possible sans diplôme d'une formation secondaire II (cas sur dossier). L'admission peut être liée à certaines conditions. En cas de doute, le règlement d'admission de la Haute Ecole Spécialisée Kalaidos fait foi.

Les candidat-e-s qui ne sont pas de langue maternelle allemande, française ou italienne doivent prouver leurs connaissances d'une de ces langues. Si aucunes connaissances / aucun cours préalables correspondants ne peuvent être prouvés, un examen de l'une des trois langues citées ci-dessus doit être passé au plus tard à la fin du troisième semestre. Les connaissances dans l'une de ces langues doit atteindre au moins le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Les candidat-e-s joignent à l'inscription à l'examen d'admission un bref CV (indiquant la formation générale et musicale ainsi qu'une éventuelle expérience professionnelle) et une lettre de motivation pour les études en musique et le but visé. Un centre d'intérêt peut être indiqué dans l'inscription et approfondi pendant les études.

L'examen d'admission est composé d'une partie pratique (A), d'une partie théorique (B) et d'un entretien d'admission (C). L'entretien d'admission n'est pas évalué séparément, mais il contribue à l'évaluation des parties A et B. Seulement dans des cas d'exception, certaines parties de l'examen d'admission peuvent être supprimées, sur demande à la Commission pour la formation professionnelle. La décision de la commission d'expert-e-s est annoncée après l'examen d'admission par les termes „réussi“ ou „non réussi“ uniquement, pour les parties d'examen A et B comme pour l'examen d'admission total. Une partie d'examen jugée „non réussie“ peut être répétée au plus tôt six mois plus tard. Après la réussite de l'examen d'admission, les études professionnelles doivent être effectuées auprès d'enseignant-e-s accrédité-e-s par l'ASMP. Lors de l'entretien d'admission, des aspects de la biographie, des attentes, de l'engagement prévu, des buts et des motivations personnels et professionnels liés aux études peuvent être évoqués. Le résultat de l'examen d'admission peut faire partie de la discussion.

Si la partie A, la partie B ou les deux parties sont jugées „non réussies“ deux fois ou plus, la commission d'expert-e-s décide dans quels délais un examen d'admission ultérieur est possible. Cette décision de la commission d'expert-e-s est définitive.

Pour l'admission définitive aux études, les parties d'examen A et B doivent être toutes deux réussies. Une admission provisoire est possible si seule la partie A ou la partie B est réussie. L'admission provisoire ne constitue aucune garantie pour une admission définitive ultérieure. La partie non réussie doit être répétée après un an au plus tard. Si elle est à nouveau non réussie, les études provisoires ne peuvent pas être continuées et l'admission n'est pas possible.

5.2.2 Organisation des examens

Les examens ont lieu une fois par semestre. Les délais d'inscription doivent être respectés. Les inscriptions tardives ou incomplètes ne peuvent pas être prises en considération. Le programme des examens, la lettre de motivation et la recommandation écrite de l'enseignant-e / des enseignant-e-s concerné-e-s doivent être joints à l'inscription. Le lieu et l'horaire sont décidés par le secrétariat aux études et annoncés au moins un mois à l'avance. La commission d'examen est composée de la direction d'examen chargée de noter l'examen et de deux expert-e-s de la discipline.

L'examen théorique écrit est fixé avant l'examen pratique. L'examen théorique écrit a lieu sous la surveillance de la direction d'examen et est corrigé par elle. Les résultats de l'examen théorique écrit doivent être mis à disposition de la commission d'examen de l'examen pratique. Cependant ils ne sont transmis qu'après la délibération interne de la commission d'examen pour la partie pratique.

5.2.2.1 Partie pratique

(Durée totale, y compris entretien, délibération de la commission d'expert-e-s et annonce du résultat: 60 minutes)

A Pour tous les instruments et le chant, excepté la batterie

(Le groupe est mis à disposition de l'étudiant-e.)

L'examen pratique est composé de deux parties:

- Audition de 3 morceaux / standards avec le groupe:

Les 3 morceaux / standards peuvent être choisis librement parmi la „liste de morceaux pour l'examen d'admission“, avec les critères suivants :

- Les domaines possibles sont Jazz, Pop/Rock et Funk/Soul. Au moins deux domaines stylistiques doivent être présents dans le programme d'examen.
- La tonalité et le „groove“ rythmique des morceaux / standards choisis doivent être différents

Pour les chanteur / chanteuses, l'un des morceaux / standards choisis doit être une ballade.

Pour les guitaristes, l'un des morceaux / standards choisis doit contenir un thème harmonisé (plusieurs voix).

Pour les pianistes, l'un des morceaux / standards doit être arrangé en solo de piano.

La liste de morceaux pour l'examen d'admission contraignante est disponible au secrétariat des études.

- Déchiffrage d'une leadsheet avec le groupe

- Déchiffrage de mélodies faciles (ternaires et binaires) sans le groupe

- Exécution d'un exercice technique préparé (étude de Jazz ou classique)

- Gammes majeures et mineures (modes) sur deux octaves ainsi que des accords de quatre notes diatoniques et leurs renversements dans tous les tons

Supplémentaire pour la guitare, le piano et la basse:

Lecture d'une progression d'accords chiffrés

B Pour la batterie:

(Le groupe est mis à disposition.)

L'examen pratique est composé de cinq parties:

- Audition de 3 morceaux / standards avec le groupe:

Les 3 morceaux / standards peuvent être choisis librement parmi la „liste de morceaux pour l'examen d'admission“, avec les critères suivants :

- Les domaines possibles sont Jazz, Pop/Rock et Funk/Soul. Au moins deux domaines stylistiques doivent être présents dans le programme d'examen.
- **Les „grooves“ rythmiques des morceaux / standards choisis doivent être clairement différents les uns des autres**
- Au moins un morceau / standard choisi doit être lent

Des parties improvisées longues de 4 ou 8 mesures ou des chœurs entiers peuvent être exigés selon le choix du morceau et la stylistique. La connaissance du thème du morceau et de sa forme est indispensable.

La liste de morceaux pour l'examen d'admission contraignante est disponible au secrétariat des études.

- Déchiffrage avec le groupe:

Déchiffrage de Heads (thèmes) et de Kicks over Heads (selon le style et le morceau / standard)

- Déchiffrage sans le groupe:

Déchiffrage de rythmes de noires et de croches, binaires et ternaires (syncopes, Agostini). Interprétation musicale du matériel déchiffré dans différents „grooves“ : medium swing, rockbeat simple, etc.

- Autres thèmes d'examen sans le groupe

Connaissance des rudiments des rythmes de base comme le swing, la valse jazz (avec balai), la bossa nova, la samba, le rock, la ballade rock, le shuffle, la funk.

- Exécution d'un exercice de coordination

L'exercice est donné par les expert-e-s lors de l'examen d'admission.

5.2.2.2 Partie théorique

Les candidat-e-s doivent démontrer que leur niveau théorique rend le passage de l'examen théorique de Bachelor réalisable dans un délai de six semestres. Ainsi, une préparation d'une durée d'environ deux semestres auprès d'un-e enseignant-e accrédité-e avant l'examen d'admission est recommandée (cours préliminaire).

De plus, la partie théorique de l'examen d'admission sert à évaluer le potentiel théorique du / de la candidat-e. Il fait partie de l'examen d'admission et permet d'appréhender la personnalité musicale du / de la candidat-e.

La partie principale de l'examen théorique se déroule par écrit avant l'examen pratique. La lecture et le jeu de partitions à déchiffrer (mélodies, rythmes et gammes) est testée dans la partie pratique.

Examen d'admission théorique écrit

(durée totale 165 minutes)

A Théorie musicale générale (durée 105 minutes)

1. Reconnaître et désigner des intervalles en clé de sol et en clé de fa
2. Reconnaître et désigner des gammes majeures, mineures, pentatoniques, blues et les modes diatoniques.
3. Reconnaître et désigner des accords de 3 et 4 notes chiffrés et leurs renversements, dans toutes les gammes.
4. Notation des enchaînements d'accords de trois et 4 notes suivants selon les règles de l'harmonie:
 - a. IIm7 - V7 - Imaj7
 - b. IIm7b5 - V7 - Im
 - c. Imaj7 - VIm7 - IIm7 - V7
 - d. I - IV - V - I
5. Analyse d'un morceau / standard donné selon les critères suivants:
 - a. Le degré diatonique correspondant est donné (p. ex. IIm7, Imaj7, V7 etc.)
 - b. Classement des progressions II - V (crochets).
 - c. Classement des progressions V - I (flèche).
 - d. Classement des gammes correspondantes (modes) par degré diatonique.

B Compétences auditives (durée 60 minutes)

1. Ecouter et identifier des intervalles.
2. Ecouter et identifier des accords de 3 notes et tous leurs renversements.
3. Ecouter et identifier des accords de 4 notes sans renversement.
4. Dictée mélodique: notation de mélodies sans chromatisme et sans intervalles dépassant la sixte
5. Dictée rythmique: noires, croches, triolets de croches.

5.3 Journées de musique ASMP – examen du module de discipline principale / examen du module de workshop de groupe

Chaque année, au moins une journée de musique ASMP est organisée. Les auditions des journées de musique ASMP sont publiques. Les journées de musique ASMP comprennent les deux domaines ci-dessous, obligatoires pour tous / toutes les étudiant-e-s.

Un examen de module non réussi lors d'une journée de musique ASMP peut être repassé une fois. Après le deuxième examen de module non réussi, un examen intermédiaire extraordinaire doit être passé. En cas de doutes importants sur les progrès d'un-e étudiant-e en discipline principale / en théorie déjà au moment de l'échec au premier examen de module, la direction des examens informe la direction de l'Académie qui consulte l'étudiant-e, la commission d'examen et l'enseignant-e de la discipline puis décide si un examen intermédiaire extraordinaire doit être organisé ou pas.

Les examens de piano en discipline secondaire peuvent être passés dans le cadre d'une journée de musique ASMP.

Deux fois pendant leurs études, les étudiant-e-s doivent présenter le programme d'un workshop de groupe d'une durée de 30 minutes par groupe et assister aux productions des autres étudiant-e-s de même discipline. L'inscription se fait par workshop de groupe et non par étudiant-e. Un programme doit être joint à l'inscription ainsi qu'un certificat écrit du déroulement de la production signé par l'enseignant-e. Un solo improvisé de chaque membre du workshop doit être inclus dans le programme du groupe.

La commission d'examen est composée d'une part de la direction des examens qui note l'examen, d'autre part des membres des groupes spécialisés Jazz & Musiques actuelles inscrits au moins 4 semaines à l'avance et présents, qui notent également l'examen. Seuls les membres d'un groupe spécialisé formant un / des étudiant-e-s pendant le semestre en cours sont autorisés à noter. Le module d'examen est jugé „réussi“ ou „non réussi“. L'attestation écrite de l'enseignant-e de discipline principale est prise en compte dans la discussion. Un feedback est rendu.

Après toutes les productions d'une discipline, un temps de parole est attribué à chaque membre de la commission d'examen. Ensuite, sans discussion, tous les membres des groupes spécialisés présents, inscrits et autorisés à noter votent sur chaque examen de module. Les votes anonymes ou par représentation ne sont pas admis. La direction des examens a le pouvoir de décision finale. La direction des examens rend finalement le feedback aux étudiant-e-s.

5.4 Examen du module de piano discipline secondaire

- Connaissance et aptitudes instrumentales des accords et des gammes d'accords
- Préparation de trois morceaux avec différents „grooves“ sans groupe rythmique:
 - o Blues:
 - Thème avec accords à 4 notes,
 - Main gauche: ligne de basse – main droite: accords de 4 notes non root chords
 - o Morceau binaire ou ternaire (musique latine ou rock)
 - o Ballade
- Exercice technique (préparé): jeu d'une composition écrite (classique ou jazz ou musique actuelles)
- Déchiffrage (devoir donné par la commission d'examen):
 - o Accompagnement avec partition d'un standard avec des cadences traditionnelles (accords et voix de basse simple)
 - o Déchiffrage d'un morceau simple écrit
- Questions de la commission d'examen: la commission d'examen peut poser des questions au sujet de l'instrument, de l'interprétation, des morceaux etc. pendant ou à la fin de l'examen.

La durée totale de l'examen est de 30 minutes, y compris délibération des expert-e-s et feedback aux candidat-e-s.

La commission d'examen est composée de la direction des examens qui note l'examen et de deux expert-e-s de la discipline. Elle peut être fixée dans le cadre d'une journée de musique ASMP. La note compte simple et contribue à la note moyenne finale de l'examen pratique de Bachelor.

5.5 Examens finaux et projet de Bachelor

La note de diplôme du Bachelor se calcule comme suit: note globale de l'examen final de théorie (facteur 1) et note globale de l'examen pratique de Bachelor (facteur 2). L'évaluation des examens se fait au dixième, de même que les notes globales de l'examen final de théorie et de l'examen pratique de Bachelor. La note du diplôme de Bachelor est arrondie au quart de point et est accompagnée d'une mention si elle atteint 4.75 ou plus. Les mentions sont:

5.75 & 6	avec distinction
5.25 & 5.5	très bien
4.75 & 5	bien

Un examen est réussi si la note atteint au moins 4.0. Un examen non réussi peut être repassé une fois. Ceci est valable pour les notes du diplôme de Bachelor et pour les deux notes globales (théorie et pratique) ainsi que pour toutes les notes indépendantes. Les dispositions spéciales doivent être indiquées expressément dans ce règlement.

5.5.1 Examens finaux de théorie

Les composantes de l'examen final de théorie peuvent être réparties en trois blocs d'examens:

- Bloc d'examen A: analyse des styles & composition (oral), histoire de la musique (oral), acoustique & organologie (oral)
- Bloc d'examen B: solfège & rythmique (oral & écrit), harmonie (oral & écrit)
- Bloc d'examen C: arrangement (écrit: travail à effectuer en devoir et travail d'examen)

Le passage des trois blocs pendant la même période d'examen est possible. L'ordre de succession des trois blocs (A, B, C) est recommandé mais pas obligatoire.

L'inscription aux trois blocs d'examen se déroule séparément. Une attestation écrite de l'enseignant-e / des enseignant-e-s de théorie concerné-e-s doit être joint à l'inscription à chaque bloc d'examen. Elle contient une évaluation brève de chaque discipline, un commentaire du processus global d'apprentissage et les notes indépendantes reçues au cours des études dans chaque discipline d'examen. L'attestation est présentée à la commission d'expert-e-s. Les notes indépendantes ne sont révélées et inscrites qu'à la fin de l'examen (après l'évaluation par les expert-e-s).

Les notes indépendantes donnent une moyenne qui compte comme une note dans l'évaluation globale des examens finaux de théorie.

Les examens finaux de théorie sont évalués par la commission d'examen qui est composée de la direction des examens (qui ne donne pas de notes), d'un-e expert-e de la discipline qui dirige les parties d'examens orales, et de deux autres expert-e-s de la discipline. Chaque discipline est évaluée par une note qui compte simple. Si une discipline comprend une partie orale et une partie écrite, chaque partie est jugée par une note qui compte simple. La discipline arrangement compte double.

La moyenne de toutes ces notes donne la note globale de l'examen final de théorie. L'examen final de théorie est réussi si la moyenne des notes 5.6.1.1 à 5.6.1.7 atteint au moins 4.0. Si deux ou plus de deux notes partielles sont au-dessous de 4.0, les parties d'examen non réussies doivent être repassées. Les parties d'examen non réussies peuvent être repassées une fois.

BLOC D'EXAMEN A

5.5.1.1 Analyse des styles & composition (oral) (durée 20 minutes)

Analyse harmonique et historique de morceaux / standards de différentes époques sur support sonore.

5.5.1.2 Histoire de la musique du jazz & des musiques actuelles (oral) (durée 20 minutes)

Connaissances approfondies de l'histoire de la musique du 20^e siècle.

Les expert-e-s posent des questions. Le contenu est structuré en deux parties selon les critères suivants:

- a) Les périodes importantes du jazz et ses principaux interprètes, compositeurs et arrangeurs
- b) Les périodes importantes des musiques actuelles (pop, rock, funk, soul etc.) et leurs principaux interprètes, compositeurs et arrangeurs

5.5.1.3 Acoustique & organologie (oral) (durée 20 minutes)

Les expert-e-s posent des questions au sujet des domaines suivants:

- a) Notions de base de l'acoustique et de l'électro-acoustique musicales.
- b) Construction et fonctionnement des instruments utilisés aujourd'hui, notions de base de leur technique de jeu, accord, tessiture et notation (instruments transpositeurs).

BLOC D'EXAMEN B

5.5.1.4 Solfège & rythmique

Solfège, écrit (dictée): (durée 60 minutes)

a) Ecouter et noter un morceau / standard de 12 à 16 mesures selon les critères suivants:

- a) Noter les mouvements de basse
- b) Noter la mélodie
- c) Chiffrer les accords en incluant leurs options

Rythmique, écrit: (durée 40 minutes)

b) Dictée de rythmes complexes

Solfège, oral & rythmique, oral: (durée 15 minutes)

- a) Déchiffrage chanté de mélodies avec des passages chromatiques
- b) Déchiffrage lu et chanté de rythmes complexes, unités rythmique irrégulières incluses

5.5.1.5 Harmonie

Ecrit: (durée 120 minutes)

a) Analyse d'un morceau / standard donné selon les critères suivants:

- Harmonie fonctionnelle
 - Dominantes secondaires et leurs gammes correspondantes
 - Chaînes de dominantes
 - Substitutions tritoniques et leurs gammes correspondantes
 - Rythme harmonique
 - Modulations
 - Résolution de dominantes déceptrives
- b) Reconnaître et désigner les modes et accords des gammes mineures mélodiques et harmoniques
- c) Analyse mélodique de différentes cadences et progressions
- d) Reconnaître et désigner des changements de mode
- e) Reconnaître et désigner des poly-accords et des accords hybrides
- f) Reconnaître et désigner des accords de mouvements sous-dominants

Oral: (durée 20 minutes)

Explication formelle thématique de la cohérence harmonique de compositions ou de fragments de compositions dans différents styles des musiques actuelles (jazz, musique latine, pop, funk, soul, rock etc.).

BLOD D'EXAMEN C

5.5.1.6 Arrangement (écrit)

A domicile, d'après un modèle:

Production d'un arrangement jazz ou pop d'une durée de 3 – 5 minutes pour big band ou pop band avec des instruments à vent / à cordes en accord avec l'enseignant-e.

L'arrangement est jugé par trois expert-e-s à domicile. Les expert-e-s rendent un bref feedback écrit. Une version sonore doit accompagner la partition (enregistrement original ou simulation par ordinateur).

5.5.2 Projet de Bachelor „Organisation et documentation“

Le projet de Bachelor se divise en deux parties:

a) Organisation autonome et modération du concert de Bachelor public. Le lieu souhaité pour le concert doit être indiqué dans l'inscription et définitivement convenu avec la direction des examens

b) Documentation du processus de conception et de réalisation et réflexion sur le projet dans son ensemble. L'implication de l'orientation stylistique personnelle est expressément souhaitée. La documentation est à réaliser de manière indépendante et sans mentorat.

Le but est de réaliser un dossier de projet d'un niveau équivalent à un dossier de candidature professionnelle et qui pourrait être présenté sous cette forme à des festivals ou à des événements. Une prestation individuelle, créative et intellectuelle est demandée. La longueur indicative du dossier est de 5-10 pages A4. Des supports sonores ou visuels peuvent être inclus dans le dossier.

A l'occasion du concert de Bachelor, chacune de ces deux parties est évaluée par la commission d'expert-e-s du concert de Bachelor. Chaque partie compte simple dans la moyenne finale de l'examen pratique de Bachelor.

Le dossier de projet doit être mis à disposition du secrétariat aux études au plus tard 4 semaines avant le concert de Bachelor, sous la forme appropriée en quatre exemplaires. Le dossier est transmis aux expert-e-s du concert de Bachelor.

5.5.3 Concert de Bachelor

Le concert de Bachelor est public et dure au maximum 50 minutes (exécution seule, modération non comprise). Les qualités de soliste de l'étudiant-e sont mises en avant. Les morceaux / standards choisis doivent être d'un niveau clairement professionnel. Le programme du concert avec ses différentes orientations stylistiques doit être vaste et diversifié afin qu'un large spectre stylistique soit représenté. L'étudiant-e doit montrer un profil artistique personnel et être parfaitement à l'aise avec son instrument.

L'étudiant-e a lui-même la responsabilité complète de l'organisation, de la promotion, du groupe, de l'arrangement, des répétitions et des coûts. Le lieu de l'examen est décidé d'un commun accord avec la direction des examens.

Le programme souhaité, discuté avec l'enseignant-e de la discipline principale, ainsi que la liste du répertoire travaillé au cours des études doivent être joints à l'inscription à l'examen. L'admission définitive à l'examen a lieu quand l'expert-e principal-e a jugé le répertoire suffisant et a approuvé le programme du concert de Bachelor. Cette procédure doit s'achever au plus tard 3 mois avant l'examen. Les éventuelles objections au programme ne sont valables que si elles concernent le niveau de difficulté des morceaux et l'intégralité ou l'étendue du répertoire prévu pour le concert.

Le programme du concert doit contenir au moins 25% de morceaux / standards dans chacune des orientations stylistiques suivantes:

- jazz
- funk / soul,
- pop / rock

Le concert est évalué selon les styles. Chaque orientation stylistique obtient une note pour la musicalité et une note pour la technique. Chacune de ces notes compte double dans la moyenne finale de l'examen pratique de Bachelor.

Le concert doit contenir au moins un solo transcrit par l'étudiant-e. Ce solo est noté séparément et sa note compte simple comme note d'improvisation dans la moyenne finale de l'examen pratique de Bachelor.

La commission d'examen est composée de deux expert-e-s de la discipline et de la direction des examens qui note la prestation et représente la direction de l'ASMP.

Aussitôt après la partie publique de l'examen, l'étudiant-e doit lire et jouer un morceau avec partition (sans public). La note de cet exercice compte simple dans la moyenne finale de l'examen pratique de Bachelor. Un bref entretien de l'étudiant-e permet d'aborder des aspects de l'exécution du concert, de la documentation du programme de Bachelor et de la carrière future souhaitée.

La durée totale de l'examen est de 90 minutes.

5.6 Examens intermédiaires extraordinaires

Les examens intermédiaires extraordinaires ne sont pas sujets aux délais d'inscription ordinaires.

5.6.1 Examens intermédiaires extraordinaires dans la discipline principale

Un examen intermédiaire extraordinaire dans la discipline principale peut être fixé par la direction de l'Académie dans trois cas:

- Sur demande d'un-e étudiant-e.
- Sur demande d'un-e enseignant-e formant l'étudiant-e.
- En cas de sérieux doutes du groupe de discipline au sujet des progrès d'un-e étudiant-e lors d'une journée de musique ASMP.

L'examen intermédiaire extraordinaire dans la discipline principale correspond à la partie pratique de l'examen d'admission. Le choix des oeuvres prend en compte le niveau de savoir et de capacités exigé au stade d'études atteint par l'étudiant-e. La durée de l'examen est de 45 minutes. (20 minutes d'audition de chant / de jeu, 10 minutes de délibération de la commission, 15 minutes de feedback). La commission d'examen est composée de deux expert-e-s de la discipline et de la direction des examens qui note la prestation. L'évaluation est communiquée par „réussi“ ou „non réussi“. Si l'examen n'est pas réussi, les études ne peuvent pas être continuées.

5.6.2 Examen intermédiaire extraordinaire de théorie

Un examen intermédiaire extraordinaire en théorie peut être exigé par la direction de l'Académie dans trois cas:

- Sur demande d'un-e étudiant-e.
- Sur demande d'un-e enseignant-e formant l'étudiant-e.
- En cas de sérieux doutes du groupe de discipline au sujet des progrès d'un-e étudiant-e lors d'une journée de musique ASMP.

L'examen intermédiaire extraordinaire en théorie correspond à la partie théorique de l'examen d'admission. Le niveau de savoir et de capacités attendu se base sur le niveau exigé au stade d'études atteint par l'étudiant-e. La durée de l'examen est de 60 minutes. (40 minutes d'interrogation orale, 10 minutes de délibération de la commission, 10 minutes de feedback). La commission d'examen est composée de trois expert-e-s de la discipline et de la direction d'examen qui ne note pas la prestation. L'évaluation est communiquée par „réussi“ ou „non réussi“. Si l'examen n'est pas réussi, les études ne peuvent pas être continuées.

6. Annexes

6.1 Vue d'ensemble – exemples de structuration d'études à temps partiel (10 semestres) et intensives (4 sem.)

Domaines d'études	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	3 ^e sem.	4 ^e sem.	5 ^e sem.	6 ^e sem.	7 ^e sem.	8 ^e sem.	9 ^e sem.	10 ^e sem.
Modules d'examen										
Discipline principale	E	A		E	A		E		A	E
Disciplines théoriques	E			E		E		E		
Projet de Bachelor										E
Piano discipline secondaire							E			
Module spécial d'improvisation										E
Modules de présence										
Workshop de groupe, répertoire			E							
Instrument de variante (instr.)										
Travail de la voix (chant)										
Choeur										
Musique & recherche										
Bases physiologiques										
Domaine prof. / orientation au MA							D			
Prép. au Master (pédagogie)										
Workshop groupe: thèmes/styles									E	

Domaines d'études	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre
Modules d'examen				
Discipline principale	E	A	A	E
Disciplines théoriques	E		E	E
Projet de Bachelor				E
Piano discipline secondaire				E
Module spécial d'improvisation				E
Modules de présence				
Workshop de groupe, répertoire		E		
Instrument de variante (instr.)				
Travail de la voix (chant)				
Big band				
Musique & recherche				
Bases physiologiques				
Domaine prof. / orientation au MA				D
Prép. au Master (pédagogie)				
Workshop groupe: thèmes/styles			E	

Légendes:

bleu: enseignement individuel
vert: enseignement individuel et / ou en groupe
orange: étude autonome

E: Examen
A: Audition
D: Discussion / entretien

6.2 Tabelle d'évaluation des examens finaux de Bachelor

La table suivante indique le poids de chaque note par rapport à la moyenne finale de Bachelor. Les chiffres représentent des facteurs. A représente la moyenne finale de théorie, B la moyenne finale de pratique.

Tabelle de calcul des notes										
Moyenne finale théorie										
	Analyse des styles & composition (oral)	Histoire de la musique Jazz & Musiques actuelles (oral)	Acoustique & organologie (écrit)	Solfège & rythmique (écrit)	Solfège & rythmique (oral)	Harmonie (écrit)	Harmonie (oral)	Arrangement	Moyenne des notes mises au cours des études par les enseignant-e-s de théorie	
	1x	1x	1x	1x	1x	1x	1x	2x	1x	
Ces disciplines donnent la moyenne finale de théorie ->										A
Moyenne finale pratique										
	Improvisation (concert de Bachelor)	Concert de Bachelor jazz - musicalité	Concert de Bachelor jazz - technique	Concert de Bachelor pop / rock - musicalité	Concert de Bachelor pop / rock - technique	Concert de Bachelor soul / funk - musicalité	Concert de Bachelor soul / funk - technique	Lecture / jeu à vue (déchiffrage)	Piano discipline secondaire	Projet de Bachelor „Organisation & documentation“
	1x	2x	2x	2x	2x	2x	2x	1x	1x	2x
Ces disciplines donnent la moyenne finale de pratique ->										B
Moyenne finale de Bachelor = (1xA + 2xB) / 3										

La moyenne finale de Bachelor est arrondie au quart de point et comporte une mention si elle atteint 4.75 ou plus (5.75 & 6 = avec distinction; 5.25 & 5.5 = très bien; 4.75 & 5 = bien). Dans tous les autres examens, la moyenne est attribuée au dixième. Un examen est réussi si la note atteint au moins 4.0. Ceci est valable pour tous les examens partiels et isolés, sauf en cas d'indication différente ou de dérogations inscrites dans ce règlement.

6.3 Contacts, taxes et délais

6.3.1 Adresse de contact

Pour toutes les questions et pour les inscriptions aux examens, le secrétariat aux études est à votre disposition:

SAMP-ASMP Secrétariat aux études
Markus Barth
Mühlemattstrasse 42
Postfach 3811
5001 Aarau
E-mail: info@samp-asmp.ch
Téléphone: ++41 62 823 53 90

Les appels téléphoniques sont possibles:
mardi et mercredi: 14 - 18 Uhr
jeudi et vendredi: 9 - 12 Uhr

6.3.2 Inscription aux examens et délais

L'inscription à la session d'examens de printemps doit s'effectuer jusqu'au 1er décembre de l'année précédente; l'inscription à la session d'examens d'automne doit s'effectuer jusqu'au 1er juin (date du sceau postal). Après ces délais, les inscriptions ne peuvent plus être acceptées au tarif normal. Cependant, des examens extraordinaires en dehors des délais ci-dessus peuvent être organisés en tout temps, moyennant une taxe supplémentaire (si les délais prévus par le règlement des examens sont respectés).

Les taxes d'examen sont facturées sur la base des inscriptions aux examens reçues – complètes et signées - et elles sont à payer dans les 10 jours après la réception de la facture. En cas de non-paiement, l'examen concerné ne pourra pas être inscrit dans le plan des examens de la session souhaitée.

6.3.3 Retrait d'une inscription à un examen

En cas de retrait d'une inscription après le délai d'inscription indiqué ci-dessus et sans présentation d'un certificat médical, les taxes ne peuvent pas être remboursées.

Sur présentation d'un certificat médical, les taxes sont remboursées, sauf 100 CHF de frais administratifs. Il est aussi possible de reporter l'inscription au semestre suivant.

6.3.4 Liste des taxes

Ces taxes peuvent être modifiées en tout temps sous observation d'un délai de trois mois.

Pour la validation de cours externes de niveau tertiaire, 50 CHF par cours et par semestre sont facturés. En cas de cours de plusieurs semestres, la taxe est à payer par semestre.

a) Taxe semestrielle (taxe d'inscription comprise)	
a. taxe semestrielle régulière	600 CHF
b. taxe semestrielle en cas de suspension d'études	200 CHF
b) Examen d'admission	
a. toutes les parties d'examen comprises	750 CHF
b. répétition d'une partie d'examen	400 CHF
c) Journées de musique ASMP	gratuit
d) Examen de piano discipline secondaire	300 CHF
e) Examen théorique de Bachelor (travail à domicile pour le projet de Bachelor compris)	
a. bloc A	400 CHF
b. bloc B	400 CHF
c. bloc C (arrangement)	400 CHF
d. répétition d'une seule partie d'examen des blocs A et B	250 CHF
f) Concert de Bachelor (projet de Bachelor compris)	1000 CHF
g) Taxe supplémentaire pour des examens hors des dates ordinaires	500 CHF
h) Examen intermédiaire extraordinaire dans la discipline principale (5.7.1)	400 CHF
i) Examen intermédiaire extraordinaire en théorie (5.7.2)	500 CHF

Le semestre dans lequel a lieu le dernier examen compte encore comme semestre d'études régulier. Toutefois, si le dernier examen a lieu moins de 2 mois après le début du semestre, seule la moitié de la taxe semestrielle est facturée.

6.4 Contrat d'études en vue de l'obtention du Bachelor of Arts en musique – modèle standard

Nom: Prénom(s):

Date de naissance:

Discipline principale: Enseignant-e de discipline principale: Enseignant-e de théorie: Enseignant-e de piano discipline secondaire:

Formation préalable & expérience professionnelle extra-musicales:

Formation préalable & expérience professionnelle musicales:

Date du début des études: Date prévue de l'achèvement des études:

Protocole de l'entretien / remarques:

Plan d'études (à temps partiel / à plein temps / intensives) – prière de remplir le tableau ci-dessous de manière correspondante:

Domaines d'études	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	3 ^e sem.	4 ^e sem.	5 ^e sem.	6 ^e sem.	7 ^e sem.	8 ^e sem.	9 ^e sem.	10 ^e sem.
Modules d'examen										
Discipline principale										
Disciplines théoriques										
Projet de Bachelor										
Piano discipline secondaire										
Module spécial d'improvisation										
Modules de présence										
Workshop de groupe, répertoire										
Instr. variante / travail de la voix										
Choeur										
Big band										
Musique & recherche										
Bases physiologiques										
Domaine prof. / orientation au MA										
Préparation au MA (pédagogie)										
Workshop groupe: thèmes/styles										

Font partie intégrante de ce contrat d'études les règlements d'études en vigueur et l'Attestation et Prise de position de l'examen d'admission. Le contrat d'études est établi et signé en deux exemplaires. Il est mis à la disposition des enseignant-e-s de discipline principale, de théorie et de piano discipline secondaire.

Lieu et date: Signature de l'étudiant-e: Signature du recteur ASMP:

6.5 Attestation et Prise de position de l'examen d'admission au Bachelor of Arts en musique

A remplir par le / la candidat-e avant l'examen d'admission et à apporter à l'examen:

Candidat-e de l'examen d'admission: _____ Enseignant-e préparant: _____

Discipline principale: _____ Enseignant-e de discipline principale souhaité-e: _____

Enseignant-e de théorie souhaité-e: _____

Durée d'études prévue jusqu'à l'obtention du Bachelor of Arts en musique (en semestres): _____

MOTIVATION: quelle est la motivation du / de la candidat-e pour étudier la musique?

AUTO-EVALUATION: POINTS FORTS: le / la candidat-e considère les qualités, aptitudes et domaines musicaux suivants comme ses points forts principaux:

- _____

- _____

- _____

AUTO-EVALUATION: DEVELOPPEMENT: au cours de sa formation ultérieure, le / la candidat-e souhaite améliorer ses compétences avant tout dans les domaines d'apprentissage / de travail suivants:

- _____

- _____

- _____

Signature du / de la candidat-e: _____

A remplir après l'examen par la direction des examens et les expert-e-s

Expert-e-s: _____

Direction des examens: _____ Date de l'examen d'admission:

Les expert-e-s se réjouissent des points forts personnels, musicaux et techniques du / de la candidat-e et considèrent les points forts suivants comme dominants:

- _____
- _____
- _____

Les expert-e-s conseillent au / à la candidat-e de prêter particulièrement attention aux domaines d'apprentissage / de travail suivants lors de sa formation ultérieure:

- _____
- _____
- _____

L'examen d'admission est _____ (réussi / non réussi).

Les expert-e-s considèrent l'achèvement des études de Bachelor dans le délai souhaité comme _____ (réalisable / non-réalisable).

Signature des expert-e-s: _____

Signature de la direction d'examen: _____

Les deux pages de ce formulaire doivent être envoyées au secrétariat aux études ; une copie est conservée avec le dossier, l'original est retourné au / à la candidat-e.

Chronologie des versions du présent règlement:

22.6.2010: première version, approuvée par le Conseil de fondation ASMP

24.2.2011: deuxième version, approuvée par le Conseil de fondation ASMP, modifications au chapitre 5.1.